



Lettre de rentrée des IPR d'arts plastiques 2012/2013 Patricia MARSZAL

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Je vous souhaite une rentrée sereine et une excellente année scolaire 2012-2013.

J'adresse la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie. Je remercie ceux qui ont accepté parmi vous, d'encadrer les stagiaires Découverte professionnelle, Master 2 en alternance, et les stagiaires à 15 heures.

Une phase de réflexion se poursuivra dès cette rentrée afin d'accompagner les enseignants dans la lecture des **nouveaux programmes** d'enseignement des arts plastiques au lycée, et au collège dans la nouvelle composante **Histoire des arts**.

La mise en œuvre du **Socle commun de connaissances et de compétences** conduisant à l'**Attestation de palier 3** sera poursuivie. Pour la rentrée 2012, le **socle commun de connaissances et de compétences**, inscrit dans la [loi n° 2005-380 du 23 avril 2005](#), est le cadre de référence de la scolarité obligatoire. Chaque élève doit parvenir à la maîtrise du socle commun au terme de sa scolarité.

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Téléphone
03 20 15 67 20
Mél
Ce.ipr@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

La mise en œuvre de la **réforme du lycée** se poursuit à la rentrée 2012 selon les dispositions arrêtées en 2010. Les principaux enjeux et objectifs initiaux de la réforme - mieux accompagner chaque élève, mieux le préparer à l'enseignement supérieur, permettre une fluidité des parcours - sont maintenus. Les corps d'inspection seront mobilisés pour accompagner les personnels de direction et les enseignants dans la mise en œuvre de l'ensemble des composantes de la réforme.

J'attire l'attention des professeurs de lycée sur les nouvelles modalités d'organisation et de passation des épreuves de baccalauréat, option facultative et de spécialité. Les textes les régissant sont accessibles sur le site disciplinaire académique. Vous devez préparer les élèves désormais dans ce nouveau cadre qui ne peut vous être inconnu.

Je souhaite, par ailleurs, que vous soyez attentifs à la vague d'inscription de l'offre de **formation continue**. Je vous engage à la consulter. Depuis quelques années, les dates des sessions varient. C'est pourquoi je vous demande d'être vigilants. La faible mobilisation en 2011 des candidatures nous a conduit à fermer des offres de formation. Vous disposez encore d'une partie du mois de septembre pour vous inscrire.

Le **site disciplinaire** a été actualisé par Bruno Montois, du collège d'Estaires, notre webmaster. Vous y trouverez des informations sur :

- les démarches et dispositifs de rencontre avec l'œuvre d'art
- les structures, les équipements et les moyens d'enseignement
- un relevé de textes réglementaires en particulier relatifs aux modalités du baccalauréat arts plastiques
- la visite d'inspection
- les certifications complémentaires
- l' agenda culturel

Le tableau de bord du projet pédagogique de discipline.

Il s'agit d'un outil commun placé dans la sous rubrique « textes de l'inspection pédagogique régionale » destiné à tous les professeurs d'arts plastiques de la discipline permettant de formaliser et de quantifier les actions professionnelles (inscription disciplinaire dans l'offre éducative et scolaire globale du collège, actions pédagogiques et culturelles conduites, état des équipements et des moyens d'enseignement ...).



Dés la rentrée, un nouveau programme de **Résidences missions d'Artistes en Territoire Scolaire** dans le Nord-Pas-de-Calais proposera à toute une communauté de vie une présence artistique de référence.(consulter le site du préau)

Elles permettront :

- d'aider les enseignants à construire des projets culturels dans le cadre du volet artistique et culturel des projets d'établissement
- d'aider à la mise en œuvre de partenariats de proximité
- de développer l'offre éducative complémentaire aux enseignements
- de développer des ressources dans le cadre de l'enseignement de l'Histoire des arts

Un dispositif intitulé **Permis de mus(er)** initié dans le cadre de la préfiguration du futur musée **LouvreLens** offrira aux établissements proches la possibilité d'accueillir en leur sein des œuvres patrimoniales des collections de certains musées de la région .(prendre contact avec le CG 62)

Une action de formation à l'intention des enseignants du premier et second degré initiée par la Fédération des amis des musées du Nord Pas- de-Calais et intitulée **Invitation au musée** propose cette année d'aller à la rencontre de trois musées LaM, LAAC, Louvre Lens et des dispositifs scénographiques d'accueil des œuvres d'art. Vous trouverez les modalités d'inscription sur le site du CRDP de Lille

Je rappelle que des **professeurs missionnés** dans les structures des musées et centres d'art dédiés à l'architecture et à la photographie sont à votre disposition dans la perspective de projets de visite ou de partenariat. La liste de ces professeurs vous sera communiquée à la rentrée .Elle est accessible sur le site du Magazine Art et Culture du CRDP.

Isabelle Lesage et Sophie Audegond sont désormais joignables à **La Délégation Académique Art et Culture** du rectorat afin de vous aider dans les démarches visant à construire des projets EROA et des demandes d'atelier artistique. (03 20 15 65 57)

Quatre professeurs chargés de mission à l'inspection Bruno Rouvera, Maryse Boda, Aurélien Maillard et Didier Bouchard peuvent être par ailleurs vos interlocuteurs sur des questions d'enseignement.

Enfin, je vous invite à développer les relations avec les musées et structures culturelles de la région qui accueillent des stages depuis plusieurs années afin de développer l'irremplaçable rencontre avec les œuvres et poursuivre la démocratisation de l'accès à la culture pour l'ensemble de nos élèves en inscrivant l'enseignement des arts plastiques et de l'histoire des arts sur le territoire des ressources proches contemporaines ou patrimoniales.

Recevez, chère, cher collègue, mes plus cordiaux encouragements.